Eviter une intoxication au CO !



Quand un combustible brûle, il libère du monoxyde de carbone qui est un gaz incolore, inodore et toxique ! Chaque année en Belgique, une centaine de personnes meurt d'une intoxication au CO et plus de 1000 sont hospitalisées suite à une telle intoxication !

- Faites toujours installer vos appareils de chauffage et vos chauffe-eau par un installateur agréé.

- Faites régulièrement vérifier et nettoyer vos cheminées et vos appareils de chauffage (1 fois par an).

- Chaque pièce où fonctionne un appareil d'appoint (flamme ouverte), doit être bien aérée

- Ne dormez jamais dans une pièce où brûle un chauffe-eau ni dans une pièce où fonctionne un appareil de chauffage mobile, au gaz ou au pétrole.

Une intoxication au CO se caractérise par des difficultés de concentration, migraine, nausées, vertige, envie de vomir. Si la victime n'est pas rapidement secourue à ce stade, elle peut perdre connaissance et tomber dans un profond coma. Souvent les plaintes sont formulées par plusieurs personnes en même temps ou les animaux domestiques adoptent un comportement bizarre.

Que faire en cas d'intoxication au CO ?

- Ouvrez d'abord les portes et fenêtres

- Débranchez l'appareil

- Sortez la personne de la pièce

- Téléphonez au 112

Pensez à protéger votre habitation avec un détecteur de CO :

• Il est préférable d'installer au moins un détecteur de monoxyde de carbone par habitation et ce, dans ou à proximité de la(des) chambre(s). Il est toutefois conseillé d'en placer un dans le salon et à chaque étage de la maison.

• Placez le détecteur au moins à une certaine distance d'un appareil pouvant dégager du monoxyde de carbone. Cela évite un déclenchement intempestif de l'alarme.

• Installez le détecteur de CO à hauteur de vie, ± 1,5m.





www.zslux.be